

Mémo du 7 avril 2020

## **LE MAINTIEN DE LA PAUSE JUSQU'AU 4 MAI 2020**

En respect des différentes recommandations gouvernementales, nous maintenons l'ensemble des fermetures au public (bureau municipal, bibliothèque, salles communautaires et parc de jeux) jusqu'au 4 mai 2020.

Nous voulons contribuer à l'effort collectif de distanciation et d'application des mesures d'hygiène appropriées afin de mettre fin à cette crise tout en assurant la sécurité du personnel et des citoyens. L'équipe municipale est toujours en place pour répondre à vos besoins par téléphone 819-583-3295 ou par courriel [adm@municipalitefrontenac.qc.ca](mailto:adm@municipalitefrontenac.qc.ca).

## **RESSOURCES POUR LES CITOYENS**

Nous sommes conscients que cette situation apporte des défis importants pour l'ensemble des citoyens. Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes ressources web et télévisuelle qui sont à votre disposition, mais également des ressources des différents organismes communautaires de notre région. Peu importe votre âge, votre réalité ou vos besoins, ils sont là pour vous. En voici quelques-uns :

### *- Centre d'Action Bénévole (819-583-3482)*

Le Centre d'action bénévole du Granit est un organisme à but non lucratif, dont la mission est de promouvoir l'action bénévole tout en répondant à différents besoins de son milieu.

### *- La Maison de la Famille (819-583-1824)*

La Maison de la Famille du Granit offre aux familles de la MRC divers services de soutien et d'éducation. Ce soutien se traduit par des activités sur le web, des groupes de discussion via internet et de l'écoute téléphonique.

### *- L'Ensoleillée (819-583-5727)*

L'Ensoleillée est un organisme communautaire et une ressource alternative en santé mentale. Sa mission est de chercher et de trouver avec les personnes des moyens de rétablir, de développer et de maintenir un sentiment de bien-être émotionnel.

## MESURES D'AIDE FINANCIÈRE MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ ET LES GOUVERNEMENTS

La municipalité est consciente de l'impact de la situation du coronavirus dans la vie des citoyens. Le conseil municipal a décidé de maintenir la date d'échéance du premier versement au 1er avril mais de ne pas appliquer de frais d'intérêt pour les paiements faits en retard. Pour les entreprises et les citoyens qui n'ont pas été en mesure de faire leur premier versement au 1<sup>er</sup> avril compte tenu de la situation, aucun frais d'intérêt de retard ne sera appliqué jusqu'au 1er juillet 2020. La situation sera réévaluée pour le versement du 1er juillet 2020. Il est important de noter que cette mesure est valide exclusivement pour les taxes 2020.

Particuliers : Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes mesures de soutien financier mises en place par les gouvernements pour vous aider à traverser cette période plus difficile.

Entrepreneurs : Les gouvernements ont également mis en place certaines mesures d'aide dont l'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises. C'est la MRC du Granit qui dispose de ce levier économique dont la gestion est confiée à la Société de Développement Économique du Granit (SDEG). Informez-vous auprès d'eux en visitant leur site internet [www.sdeg.ca](http://www.sdeg.ca) ou par téléphone au 819-583-4411.

### QUÉBEC.CA/CORONAVIRUS

Nous vous invitons à visiter la page web du Gouvernement du Québec [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus) pour avoir toutes les informations en lien avec la maladie de la COVID-19. Vous y trouverez, entre autres, un guide autosoins, la mise à jour sur la situation au Québec, la liste des services et activités prioritaires et la liste des programmes d'aide gouvernementaux.

*L'équipe de la Municipalité vous remercie pour votre bienveillance. C'est en respectant les recommandations de la santé publique que nous contribuons à sauver des vies.*

